



**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE SPORTIVE ET DE LOISIRS
DES PERSONNELS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DES YVELINES**

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

mardi 1er décembre 2009 au CEZ de Rambouillet

Etaient présents :

Christine BOURGET

Lucien CASTELLO

Emmanuelle CLAVERT

Claudie DELAGE

Sylvie DURVIS

Andrée FABRE

Joëlle GUILLAUME

Sylvie GUILLOCHER-MEREL

Danièle HUET

Jean LEBOEUF

Lydie MAZAS

Joëlle RENOIR

Excusés :

Patricia PERON. Sylvie COLOMBEL. Nathalie TANGUY. Françoise OFFELMAN.

Absent :

Gérard RICHARD.

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte-rendu du dernier CA

2/ Bilan du voyage à Rome.

3/ Préparation de l'activité de Noël du 12 décembre au CEZ.

4/. Bilan financier.

5/. Préparation des activités de l'année 2010 pour établir le budget.

6/. Calendrier des prochaines réunions.

7/. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du dernier CA.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 15 septembre 2009 est approuvé.

2. Bilan du voyage à Rome.

Voyage très apprécié par les participants. Il a fait très beau et comme prévu le rythme des visites était intense. Il y a eu quelques petits soucis à l'hôtel et les petits-déjeuners n'étaient pas très variés.

L'ADSMA 78 remercie Emmanuelle CLAVERT pour l'organisation du voyage et Claudie DELAGE pour sa participation lors du séjour.

Patricia PERON propose que pour remercier Claudie, le spectacle « âge tendre et tête de bois » lui soit offert par l'ADSMA 78.

Sylvie GUILLOCHER-MEREL rappelle que lors du dernier CA, il avait été décidé que « lors d'une activité de l'ADSMA 78, le responsable présent est remboursé des frais liés à l'activité qu'il est obligé d'engager » et qu'après un débat la gratuité de l'activité pour l'organisateur avait été écartée sauf s'il organisait tout lui-même.

Claudie décline de toute façon la proposition, précise qu'on lui avait proposé de l'aider et qu'elle avait refusé.

Du fait de l'éloignement relatif de l'hôtel du centre ville, certains participants ont préféré ne pas rejoindre l'hôtel le soir pour le dîner. Il faudra voir pour le prochain voyage, un hébergement plus centré ou ne plus prendre en charge le repas du soir pour privilégier un petit-déjeuner plus copieux, demander un repas typique du pays. Il faut essayer aussi de prendre un vol plus tardif le dimanche et inclure le transport en car.

Patricia étant souffrante au moment du voyage, l'assurance va nous indemniser de 500 euros environ.

Jean LEBOEUF constate que les enseignants du LEGTA ont été pénalisés du fait que l'activité nécessitait de prendre au moins 1.1/2 journée de congé. La présidente, fait remarquer que les autres établissements n'ont pas eu ce problème. Néanmoins, elle propose de faire un courrier au directeur du LEGTA pour lui demander de prévoir une organisation afin de leur faciliter l'accès aux voyages.

3. Préparation de l'activité de Noël du 12 décembre au CEZ.

A 15 heures, les représentants de l'ASCE nous rejoignent pour finaliser l'arbre de Noël.

L'ASCE a 100 inscrits dont 44 enfants et les inscriptions sont terminées pour eux. Pour le moment, nous avons 72 inscrits pour l'Adsma 78.

Début de l'activité à 14 heures avec l'arrivée du père Noël. L'ASCE va voir qui peut le faire.

A 14h30 : début du spectacle.

Vers 16 heures : goûter.

Prévoir l'achat de :

Mini viennoiseries – 0.25 pièces à Carrefour, contre 0,48 en boulangerie : prévoir 3 par personnes.

3 chouquettes par personne.

5 kg de clémentines, 7 kg de bonbons (nourours, fraises..), bonbons emballés, carambars, papillotes...

En ce qui concerne les boissons : eau, jus de raisin, coca, ice-tea pêche, 18 jus de pomme du LEGTA...

Joëlle RENOIR et Andrée Fabre iront faire ces achats à Carrefour.

En ce qui concerne la décoration, il faudra des nappes en papier (20 mètres), des petits gobelets, des serviettes en papier (rouges, vertes, blanches) et des assiettes.

L'ASCE se charge d'acheter ces derniers éléments.

Rendez-vous à 13 heures pour l'installation.

Christine Bourget et Joëlle RENOIR vont apporter leurs sapins. Prévoir également des sacs poubelle.

4. Bilan financier.

Au 1er décembre 2009, le solde est de 8 989,17 euros.

5. Préparation des activités de l'année 2010 pour établir le budget.

Par manque de temps, les décisions concernant les activités programmées en 2010 seront prises lors du prochain CA : Voyage, Puy du Fou, billetterie..

Activités en cours :

Age tendre et tête de bois : 25 places ont été vendues très rapidement. Plus de 9 personnes sont inscrites sur liste d'attente.

L'atelier du peintre (cirque plume) : vendredi 8 janvier 2010 à 20h30 au théâtre de Saint Quentin. 10 places à 20 euros pour les adultes et 13 euros pour les enfants.

Lucien doit faire une plaquette pour diffuser très rapidement afin de déterminer le nombre d'enfants. Si le temps nous manque, nous prendrons des billets adultes.

Cœurs croisés : Philippe Découflé samedi 6 février 2010 à 20h30 au théâtre de Saint Quentin. 10 places à 20 euros. Attention, spectacle adultes uniquement.

Puy du Fou : aucune décision n'a été prise.

6. Calendrier des prochaines réunions.

Conseil d'administration : mardi 12 janvier 2010 à AgroParisTech.

7. Questions diverses.

En ce qui concerne les pouvoirs, le seul texte à notre connaissance qui précise un nombre de pouvoir par personne est celui qui règlemente l'assemblée générale, A défaut, nous appliquons au CA cette directive. Par conséquent, il est important que les membres du CA qui ne peuvent être présents s'assurent que le destinataire de leur pouvoir n'en a pas déjà reçu, sous peine de nullité.

Joëlle RENOIR, Présidente clôture la séance vers 16 h 00.

Si quelque chose vous semble avoir été omis dans le compte-rendu, veuillez faire parvenir vos remarques par E-mail au secrétaire Sylvie GUILLOCHER-MEREL.

BONNE ANNEE 2010

TOUS ET TOUTES